



Changes Flottants et Développement
dans les pays de l'Afrique Centrale:
le Cas du Cameroun, du Congo, et du Gabon

mars 1989
(pdf version September 2000)

Albert Ondo Ossa
Maître de conférences
Faculté de droit et des sciences économiques
Université de Libreville
République du Gabon

Abstract

Countries in Central Africa whose CFA currency functions at fixed rates of exchange with the French franc, experience in turn currency fluctuations in proportion to the rate of exchange of the French franc against other currencies. Although more flexible exchange rates can assist in adjustments to a country's balance of payments, it may also increase uncertainty. This paper reviews the currency standard experience of the Cameroun, Congo, and Gabon and argues in favor of a broad currency basket as a prudent choice for the management of risk.

Technical assistance in the pdf version of this paper has been provided by Monica Mocanasu, graduate assistant in the Department of Economics and Finance of the MSU School of Business.

Changes Flottants et Développement Economique dans les pays de l'Afrique Centrale: Le Cas du Cameroun, du Congo, et du Gabon

La crise du système Monétaire International mis en place à Bretton Woods a conduit les principaux responsables de l'O.C.D.E. à accepter en 1973 le flottement de leur monnaie.¹ Pour bon nombre d'économistes, notamment les monétaristes, l'abandon de la fixité devait accroître l'autonomie des politiques économiques nationales. Il devait par ailleurs permettre un ré-équilibre automatique des balances des comptes. Malheureusement, depuis 1974, les déséquilibres extérieurs n'ont fait en réalité que se multiplier et s'accroître, la solution d'hier devenant hélas le problème d'aujourd'hui.

Certes, il est difficile d'attribuer aux seuls mécanismes des changes flottants le dérèglement des économies mondiales. Ils n'en sont probablement ni la cause première, ni le facteur déterminant. Mais il n'en demeure pas moins, ainsi que le notent Mm. Lévy Garboua et Weymuller, que «dans une économie où l'inflation et le flottement sont la règle, les grandeurs économiques sont de plus étroitement liées les unes aux autres et une faible secousse peut suffire à déclencher les mouvements cumulatifs dont l'interruption appelle les remèdes brutaux et toujours douloureux».²

Pour ce qui concerne les pays en voie de développement, on aurait pu penser que les mécanismes des changes flottants auraient pu les conduire à une meilleure gestion de leur solde extérieur et constituer un rempart contre l'endettement excessif.³ Toutefois, la majorité entre eux, volontairement ou contraints, ont continué à pratiquer un système de parités fixes.⁴ Parmi eux, on trouve ceux qui définissent leur taux de change par rapport à une monnaie-mère. C'est la situation des pays que nous allons analyser.

¹ Le régime de parités fixes en vigueur jusqu'alors avait cessé d'être viable à cause de la conjoncture des politiques nationales mal orientées et de performances économiques divergentes qui a entraîné des différentiels d'inflation considérables et des déséquilibres de paiements importants et persistants.

² Vivien Lévy-Garboua, *Macroéconomie contemporaine*, Economica, Paris, 1980, Bruno Weymuller, p. 582.

³ Pour ces pays fortement spécialisés dans l'exportation des produits primaires dont la demande est soumise à d'importantes variations, la système des changes flottants était mieux à même d'absorber les chocs extérieurs, tels que le renchérissement des importations et la réduction des prix des produits importés.

⁴ En 1982, sur 125 pays en développement, 90 avaient adopté le rattachement à une monnaie, au D.T.S. ou à un panier de monnaies; 33 avaient adopté un régime de flexibilité limité et seuls l'Argentine et le Liban avaient un régime de flottement indépendant.

Il apparaît que le rattachement à une monnaie dans un contexte international de flottement n'a pas les mêmes conséquences que l'adoption d'un taux de change fixe dans un monde de parités stables. Dans un contexte de flottement, le taux de change est stable vis-à-vis de la monnaie-mère qui elle-même est flottante vis-à-vis de l'ensemble des autres monnaies. On peut se demander si ce type de situations n'entraîne pas le cumul des désavantages liés aux parités fixes sans permettre le bénéfice plein des avantages des changes flexibles.

L'objet de ce travail est d'examiner les effets du rattachement à une monnaie dans un cadre général de parités flexibles. Il s'agira plus précisément d'apprécier les incidences positives ou négatives de la mise en oeuvre du système des changes flexibles sur le développement économique des pays africains membres de la zone franc.

Rappelons qu'initialement constituée de la France et des dépendances françaises, la zone franc est aujourd'hui en majorité formée de pays indépendants depuis plus de vingt ans.⁵ Elle a trois caractéristiques principales: la liberté des changes entre les pays membres de la zone et une réglementation commune des changes à l'égard de l'extérieur; l'existence d'une parité fixe entre les monnaies de la zone et le franc français (1 F.CFA = 0,020 Ff); et la mise en commun des réserves dans un «compte d'opérations» ouvert par le Trésor français aux quatre instituts d'émission indépendants (B.C.E.A.O., B.E.A.C., Banque Centrale du Mali, Banque Contrats des Comores).

Le problème qui se pose ici est celui de l'instabilité des francs CFA vis-à-vis des monnaies extérieures à la zone, problème relativement récent. En effet, de l'indépendance des Etats africains (1960) au flottement international des monnaies (1973), le rattachement des francs CFA au franc français s'est traduit, ainsi que le notent Patrick et Sylviane Guillaumont par une assez bonne stabilité des francs CFA vis-à-vis des monnaies

⁵ La zone franc comprend outre la France, ses départements ou territoires d'Outre-mer, la Collectivité Territoriale de Mayotte et le Principauté de Monaco, quatorze Etats indépendants dont treize africains plus la République des Comores. Les états africains sont regroupés en deux unions monétaires ayant chacune pour monnaie un F.CFA distinct de l'autre: - le franc de la Communauté Financière de l'Afrique de l'Ouest, pour l'Union Monétaire Ouest Africaine qui comprend le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Sénégal et le Togo.; - le franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale pour les pays membres de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, à savoir le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la R.C.A. et le Tchad.

extérieures à la zone franc.⁶ Cours des années 70, le franc a gardé une position moyenne par rapport aux principes monnaies du monde.⁷

Ce n'est qu'à partir de 1981 que le franc a subi une dévaluation par rapport à la moyenne des monnaies fortes des pays industrialisés. Il a dû plusieurs fois être ajusté à la baisse à l'intérieur du Système Monétaire Européen (S.M.E.), en 1981, 1982, 1983, et 1986. Parallèlement, au cours de cette même période, le dollar - monnaie de libellé pour les principales exportations africaines - a connu une très grande instabilité. Ayant presque doublé de 1981 à 1985, il est depuis janvier 1986 orienté à la baisse.

Dans ces conditions, quel peut être l'intérêt pour un pays d'appartenir à une zone monétaire eu égard au système des changes flottants? Notre réflexion portera essentiellement sur quelques économies d'Afrique Centrale: Cameroun, Congo et Gabon; trois pays qui à priori ont, en raison de leur potentiel de ressources, une autonomie plus grande. Nous analyserons tout d'abord les effets de l'instauration des changes flottants sur ces économies dans la première partie. Nous examinerons ensuite comment le système pourrait évoluer pour un meilleur développement de ces économies dans la deuxième partie.

I - Les Effets de L'Instauration des Charges Flexibles sur les Economies de l'Afrique Centrale

L'un des arguments présentés en faveur des changes flexibles était qu'ils allaient permettre un rééquilibrage automatique des balances extérieures. Or, on n'observe rien de tel dans les pays industrialisés ayant opté pour ce système. Le système des changes flexibles a au moins coïncidé ces dernières années avec une grande instabilité des changes, si même il ne l'a pas provoquée. Dans les pays de l'Afrique Centrale, cette instabilité a contribué à l'accélération de l'inflation et à l'alourdissement de la charge de la dette extérieure.

1.1 L'Accélération de l'Inflation en Afrique Centrale

Le mécanisme des changes flexibles ne peut jouer un rôle stabilisant que si les dévaluations ré-évaluations qu'il entraîne ne sont pas susceptibles d'effets pervers. Dans

⁶ Patrick et Sylviane Guillaumont, *Zone franc et développement africain*, Economica, Paris, 1984, p. 21 et s.

⁷ Mais si le franc a connu une certaine instabilité de 1973 à 1976 à l'égard du Serpent Monétaire Européen - le franc a quitté le serpent en janvier 1974 pour le réintégrer en juillet 1975 et le quitter à nouveau en mars 1976 - sa stabilité de 1976 à 1980 a été supérieure à celle des autres monnaies. Ce qui lui a permis de participer au Système Monétaire Européen (S.M.E.) entré en vigueur le 13 mars 1979.

le conjoncture internationale actuelle, il apparaît que toute dépréciation du change entraîne plutôt un effet pervers dynamique. Autrement dit elle donne lieu à une dégradation de la balance commerciale qui provoque elle-même à son tour une dépréciation du change. La courbe en «J», qui représente le dynamique d'ajustement en changes fixes, prend alors en changes flexibles le forme d'une courbe en «I» (dépréciation cumulative).

Cette séquence est vérifiée en ce qui concerne la France car la monnaie de ce pays a dû plusieurs fois être ajusté à la baisse depuis le début des années 80. Or ces réajustements de la monnaie-mère étant exclusivement la sanction d'une politique (celle pratiquée par la France), ils se traduisant dans les économies à monnaie rattachée par l'accélération de l'inflation.

Ainsi, en Afrique Centrale, le taux annuel moyen d'inflation qui était de 4,2 pourcent entre 1965 et 1973 est passé à 7,1 pourcent entre 1973 et 1985 pour le Cameroun, de 6,8 pourcent entre 1965 et 1973 à 8,1 pourcent entre 1973 et 1984 pour le Congo et de 5,8 pourcent entre 1965 et 1973 à 15,5 pourcent entre 1973 et 1984 pour le Gabon.⁸ De 1980 à 1985, les taux d'inflation ont été les suivants dans ces pays:

Tableau 1
Taux d'Inflation au Cameroun, au Congo et au Gabon
De 1980 à 1984

	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Cameroun	9,52	10,70	13,27	16,66	11,34	1,28
Congo	7,29	17,00	12,82	7,80	12,64	6,11
Gabon	12,35	8,70	16,65	10,41	5,85	7,35

Source : F.M.I., «Statistiques Financières Internationales», Volume XL, n°1, janvier 1987

Les taux d'inflation les plus élevés ont été enregistrés en 1981, 1982 et 1983, trois années au cours desquelles le franc français a été dévalué.

Deux mécanismes expliquent généralement l'incidence d'un déséquilibre du marché des changes sur le rythme d'inflation d'un pays. Il y a d'abord l'effet mécanique, qui provient de la hausse des prix des produits importés. Ensuite, il y a l'effet psychologique, relatif aux anticipations des agents à partir des données passées.

⁸ Voir : Banque Mondiale, «Rapport sur le développement dans le monde 1986» .

La dévaluation nationale du franc français élève le prix en monnaie nationale des importations en provenance des pays qui n'appartiennent pas à la zone franc (Japon, République Fédérale allemande, BENELUX, Danemark, Irlande, Etats-Unis d'Amérique, Canada). L'effet mécanique est d'autant plus plausible que les pays de l'Afrique Centrale ont depuis quelques années procédé à une diversification géographique de leur échanges commerciaux. Ainsi, les importations en provenance de la France ne représentant plus que 37,9 pourcent des importations totales du Cameroun en 1980 contre 50,23 pourcent en 1970. Elles représentent au Congo en 1980 47 pourcent des importations totales contre 50 pourcent en 1970 et au Gabon 50,45 en 1980 contre 52,92 pourtant en 1970.⁹

Normalement, la hausse des prix en monnaie nationale des biens importés devrait réduire leur demande au profit des biens produits localement (effet de substitution). De même, la dévaluation devrait abaisser le prix des exportations pour un niveau donné des prix en monnaie nationale. Malheureusement la structure du commerce extérieur de ces pays conduit à des élasticités d'offre et de demande très faibles. Ce qui ne permet pas à la dévaluation de déboucher sur un effet normal.

En effet, les biens de substitution aux importations ont dans ces pays un contenu d'importations élevé. Ce qui bien évidemment réduit leur compétitivité. De plus, la demande d'importation porte pour l'essentiel sur des biens d'équipement et des biens de consommation non produits localement. Les importations de ces deux catégories de biens ont en 1982 représenté respectivement 18,8 pourcent et 43,50 pourcent des importations totales au Cameroun (soit 76,1 pourcent) 39,8 pourcent et 36,3 pourcent au Congo (soit 76,1 pourcent), 38,3 pourcent et 36 pourcent au Gabon (soit 74,3 pourcent).¹⁰ La demande d'importation est de ce fait peu élastique.

Quand à l'offre, elle porte principalement sur des produits miniers et sur des matières premières d'origine agricole dont la demande sur les marchés mondiaux est quasiment inélastique. Ce sont: le bois, le café, le cacao, le pétrole, l'uranium, le manganèse, et le coton.

L'incidence favorable de la dévaluation du franc sur les exportations est en fait nulle pour un certain nombre de raisons. On note d'abord les prix des principaux produits de base exportés sont libellés en dollar. Ensuite, il y a des activités susceptibles d'être stimulées par une dévaluation sont rares, voire inexistantes. Enfin, il y a l'action des

⁹ Voir : B.E.A.C., «études et Statistiques» n° 120, mars 1985, p. 77 et s.

¹⁰ Voir B.E.A.C., op. cit, p.p. 90-91.

sociétés oligopolitiques sur les marchés mondiaux, qui captent le bénéfice de la dévaluation par la hausse des coûts intermédiaires de transport et de vente.

Ainsi, la dévaluation du franc sur le marché de charges qui entraîne dans les pays de l'Afrique Centrale un effet de valorisation - direct et indirect - ne donne pas lieu à l'autre effet attendu, la substitution; car il ne peut y avoir substitution des matières premières produites localement aux produits manufacturés importés.¹¹ Il semble plutôt qu'il y ait tout d'abord un effet de substitution tronqué. Autrement dit, une substitution des importations d'origine française aux importations en provenance des pays tiers. Comme le dit M. Samuelson, l'effet de détournement en faveur d'échanges intra-zone monétaires est d'autant plus intense que les fluctuations des taux relatifs entre monnaies d'usage international sont accentué.¹²

Ceci pourrait expliquer le relèvement constaté au cours de ces dernières années de la part de la France dans les importations totales. Elle est passé de 37,9 pourcent en 1980 à 47 pourcent en 1984 pour le Cameroun, de 47 pourcent en 1980 à 58,6 pourcent en 1983 pour le Congo; se maintenant à 45,3 pourcent en 1983 pour le Gabon alors qu'elle représentait 50,4 pourcent des importations totales de ce pays en 1980.¹³ Le flottement empêche ainsi les pays de l'Afrique Centrale de procéder à une diversification plus poussée de leurs partenaires commerciaux. On peut noter aussi que le surplus de ressources dont bénéficient ces pays à la suite d'une dévaluation du franc, du fait que les prix de leurs matières premières exportés sont libellés en dollar, est entièrement absorbé par l'effet de valorisation - direct et indirect - et par le service de la dette extérieure.

1.2 L'alourdissement de la charge de la dette extérieure

L'endettement extérieur des pays africains constitue un problème crucial au regard des flux d'intérêt, d'arriéré, de remboursement de capital emprunté vers les pays industrialisés à monnaies fortes. Cet endettement est, depuis le début années 70, en moyenne plus fort dans les pays de la zone franc que dans le reste du continent africain.¹⁴ En 1980, la Côte d'Ivoire en détenait plus du tiers, soit 35,6 pourcent, suivi du Cameroun

¹¹ La valorisation directe est celle des produits en provenance des pays tiers (en dehors de la zone franc), alors que la valorisation indirecte est celle des importations en provenance de la France qui elle-même repercute à l'exportation le surcroît de ses coûts à l'importation.

¹² Alain Samuelson, *Economie Monétaire Internationale*, Dalloz, Paris, 1982, p. 164.

¹³ Voir: B.E.A.C., op. cit., pp. 77-79.

¹⁴ Cette situation pourrait s'expliquer par la restriction du financement local qui incite les pays matières de la zone franc à un recours additionnel au financement extérieur obtenu de façon relativement facile mais coûteuse.

avec 14,81 pourcent, du Gabon avec 10,5 pourcent, et du Togo, du Sénégal et du Congo, respectivement, à 7,5 pourcent.¹⁵

Le problème spécifique que pose L'endettement extérieur des pays de la zone franc a trait à la variation du taux de change du franc par rapport aux monnaies en lesquelles la dette est libellée. Ce problème n'est apparu qu'au début des années 80, à la suite de la hausse du dollar et des dévaluations du franc. Auparavant le flottement n'avait pas eu d'impact important sur la charge de la dette extérieure de ces pays, essentiellement parce que le taux de change effectif du franc pondéré par la structure de le dette et du service de la dette était jusque-là relativement stable.¹⁶ En fait, la dette étant généralement libellé en devises, la dévaluation ne change pas son expression en ces différentes devises. La valeur de la dette et du service de la dette n'est modifiée par la dévaluation que si on l'exprima en franc français ou CFA.¹⁷

Il ne fait pas alors de doute que les fluctuations des taux de change enregistrées ces dernières années ont eu une incidence notable sur les variatrions annuelles du montant global de la dette et du service de la dette. Mais cette incidence varie d'un pays à l'autre car elle dépend principalement des monnaies qui composent les dettes respectives et en particulier de la part de la dette libellée en dollars dans la dette totale.

Nous ne disposons certes pas de renseignements précis et complets sur les monnaies de libellé de la dette extérieure de nos trois pays. Mais, selon une étude de l'O.C.D.E., la proportion de la dette libellée en dollar qui est restée importante pour l'ensmble des pays africains tout au long des années 70, s'est élevée de 1980 à 1982, avant de diminuer en 1983.¹⁸ Nul doute alors que l'appréciation du taux de change du dollar ait eu un effet défavorable sur la valeur réelle de la dette en dollar. On a pu ainsi constater de 1976 à 1984, qu'il est devenu moins cher aux Etats africains de s'endetter en d'autres devises que

¹⁵ Voir: World Bank, *World Debt Tables*, 1981.

¹⁶ Cette stabilité a, semble-t-il, été renforcé par le fait que La Caisse Centrale de Coopération Economique «pronait sur les marchés des pays à monnaie forte (l'Allemagne Fédérale, notamment) pour repréter aux pays africains. Voir: Patrick et Sylviane Guillaumont, op.cit., p. 262 et s.

¹⁷ Selon une estimation du Ministère gabonais de l'Economie et des Finances, l'augmentation de la dette publique extérieure dûe a la dévaluation était de 82 millions de F. CFA en 1981 et de 400 millions en 1982, alors que les emprunts en Deutsche mark, en Florin et franc belge ne représentaient que 8 pourcent de l'ensemele de la dette publique. Voir: Direction de l'Economie, << Impact du ré-aménagemnt des parités monétaires du S.M.E. sur le Gabon», document dactytophraphié, 1981, p. 3 et 8.

¹⁸ O.C.D.E., «Endettement extérieur des pays en développement», Paris, 1984, p. 45.

le dollar. On observe la tendance inverse depuis 1985, la baisse du dollar provoquent une diminution des flux d'intérêt sur la dette libellée en dollars.

En Afrique Centrale, la dette extérieure n'a cessé de croître depuis 1980. Celle du Cameroun est par exemple passée de 2510,9 millions de dollars en 1980 à 2870,7 millions de dollars en 1985. Le service de la dette publique est passé de 186,1 millions de dollars en 1980 à 238 millions de dollars en 1985 alors que le service de la dette privée qui était de 2,3 millions de dollars en 1970, a atteint 47,2 millions en 1980. Il s'est élevé à 301,9 millions de dollars en 1985. Au Congo, la dette extérieure est passée de 1365,7 millions de dollars en 1980 à 1730,2 millions de dollars en 1984, puis à 2420,4 millions en 1985. Le service total de la dette qui s'élevait à 93 millions de dollars en 1980 a atteint 323,1 millions de dollars en 1985.

Il n'y a que la dette extérieure du Gabon qui s'est tassée au cours de cette période. De 1565,4 millions de dollars en 1980, elle est tombée à 921,7 millions en 1984 avant de remonter à 1133,7 millions de dollars en 1985. Le service total de la dette de ce pays est passé de 408,8 millions de dollars en 1980 à 211,1 millions en 1983. Il a atteint 222,6 millions de dollars en 1985.¹⁹

La charge de la dette libellée en monnaie forte s'alourdit d'autant plus qu'il n'existe pour ces pays aucune compensation à l'instar de la garantie de change des avoirs extérieurs en compte d'opérations. D'où la mobilisation pour une diversification des emprunts extérieurs de nos pays.²⁰ Cette diversification devrait permettre à tous égards de compenser les effets négatifs de l'endettement vis-à-vis des monnaies fortes et les effets positifs liés à l'endettement à l'égard des monnaies faibles.

II- Comment le Système Pourrait-il Evoluer?

Les principaux effets des changes flexibles que nous venons d'examiner nous conduisent à présenter dans une seconde partie les possibilités de dévolution du système pour un meilleur développement de ces économies. Afin de préserver leurs économies contre les effets de la variabilité des taux de change inhérente aux changes flexibles, les pays africains membres de la zone franc et partant ceux de l'Afrique Centrale devraient

¹⁹ Voir: *Marchés tropicaux et méditerranéens*, No 2156, 6 mars 1987, p. 569 à 573.

²⁰ En 1984, la dette publique extérieure du Gabon qui s'élevait à 339,8 milliards de F. CFA était libellée en une dizaine de monnaies: 37,31 pourcent en francs français, 24,30 pourcent en dollars, 7,23 pourcent en deutsche mark, 4,8 en livres sterling, 2,08 pourcent en yens japonais, 1,5 en florins hollandais, 0,97 pourcent en francs suisses et 7,32 en d'autres monnaies. Voir: Caisse Autonome d'Amortissement, Rapport 1985.

tout d'abord se prémunir contre les évolutions du dollar. Ils devraient également se rapprocher un peu plus de l'Europe afin de placer le problème monétaire dans un cadre plus large: la convention de Lomé.

2.1. Se prémunir contre les évolutions du dollar

Les cours de la plupart des matières premières sont fixés sur les marchés internationaux en devises. Toute variation de la devise de facturation a donc nécessairement des incidences financières sur les économies des pays producteurs. Ainsi que le note M. Samuelson, il y a «interaction entre l'évolution du cours de l'instrument monétaire de cotation et la formation des prix des produits de base. Les effets spéculatifs sur les devises se doublent d'arbitrage sur les achats et ventes de matières premières selon la monnaie de cotation et l'évolution des cours croisés entre monnaies de cotation».²¹

Le dollar comme monnaie de cotation est prédominant et les exportations des pays de l'Afrique Centrale sont précisément libellés en dollars. Un dollar qui, comme nous l'avons dit plus haut, connaît depuis 1980 de fortes fluctuations. En effet de 1981 à 1984, le dollar a plus que doublé, passant de 4,20 FF à plus de 9 FF. Après son niveau record de mai 1985 (10,099 FF), il est désormais orienté à la baisse, oscillant depuis janvier 1986 autour de 7 FF.

Il est certainement difficile d'évaluer les effets macroéconomiques des mouvements du dollar. Trois raisons peuvent à cet effet titre évoquées.²² D'abord, on ignore souvent le coût économique que représente la variabilité d'une monnaie, en termes d'incertitude, de risque de change pour les échanges d'actifs financiers et pour les échanges des biens et des services. En deuxième lieu, il n'est pas facile d'intégrer sans arbitraire les réactions de politique économique consécutives aux mouvements du dollar, ainsi que leurs repercussions sur les conjonctures internes. Finalement, les mouvements du dollar sont indissociables d'autres modifications de l'environnement économique.

Nous pouvons néanmoins apprécier l'incidence des évolutions du dollar sur les économies qui nous intéressent. Nous le ferons en ne prenant en compte que quelques effets à court, à moyen et à long terme au cours des deux sous-périodes suivantes, notamment celle qui va de 1980 à 1984 pour la hausse, et celle qui part de 1985 pour la baisse.

²¹ A. Samuelson, op. cit., p. 163

²² Voir: François Mounier et Katheline Schubert, «les effets en France des variations du dollar: certitudes et incertitudes», en Economie et Statistique, M 189, juin 1986, p. 4.

Tableau 2
Evolution du PIB du Cameroun, du Congo et du Gabon

(en milliards des francs CFA, aux prix courants)

	1980	1981	1982	1983	1984
Cameroun	1365,4	1744,1	2153,7	2552,9	3089,3
Congo	360,4	541,7	711,5	804,3	907,0
Gabon	904,5	1049,6	1188,8	1292,6	1535,8

Source: Zone franc, rapport 1984.

Au cours de la première période, la hausse du dollar, bien que récessive pour l'activité française dont ils sont en grande partie tributaires, est restée expansive pour nos trois pays. Pour preuve leur P.I.B. a évolué de la manière indiquée dans le tableau 2 au cours de cette période (en francs courants).

Ainsi, le taux de croissance moyen annuel qui pour le Cameroun était 3,7 pourcent entre 1960 et 1970, de 6,3 pourcent entre 1970 et 1981, est passé selon les données ci-dessus à 22,64 pourcent entre 1980 et 1984. Ce taux qui était de 2,3 pour le Congo de 1960 à 1970 et de 5,1 pourcent de 1970 à 1981 est passé à 27,60 pourcent entre 1980 et 1984. Pour le Gabon, de 5,5 pourcent entre 1960 et 1980, il est passé à 14,14 pourcent de 1980 à 1984.

Sur la base des données du Fonds Monétaire International, nous pouvons calculer les divers taux d'inflation annuels moyens entre 1993 et 1984: 12,95 pourcent pour le Cameroun, 12,45 pourcent pour le Congo et 10,30 pourcent pour le Gabon.²³ Ce qui donne un taux de croissance réel annuel moyen du P.I.B. de 8,57 pourcent au Cameroun, 13,47 pourcent au Congo et 3,48 pourcent au Gabon.

Pour ce qui est de la seconde période, la baisse du dollar, qui a un caractère déflationniste en France en raison de la baisse des coûts des matières premières et du pétrole, est plutôt récessive pour nos trois économies. La situation est d'autant plus préoccupante que le scénario qui s'est dessiné depuis fin 1985 dans ces trois pays producteurs et exportateurs de pétrole en dollar. Il a eu comme conséquence l'apparition des difficultés financières et une baisse de l'activité.

²³ F.M.I. <<Statistiques Financières Internationales>>, volume XL, no.1, janvier 1987.

Au Gabon, les recettes budgétaires (dont 65 pourcent proviennent du pétrole) qui ont augmenté de 7,5 pourcent en 1985, ont connu une baisse de 22,3 pourcent en 1986. Il en est de même pour le PIB qui après une hausse de 7,16 pourcent en 1985, a diminué de 25,6 pourcent en 1986.

La baisse du dollar a également entraîné une récession au Cameroun et au Congo. Dans le premier cas, les recettes pétrolières ont connu une chute de 40 pourcent entre 1985 et 1986, entraînant par le fait même une baisse du PIB de 2,6 pourcent. Cette situation incite à réfléchir sur l'opportunité de l'abandon du dollar comme monnaie de cotation pour les exportations de ces pays.

Ne serait-il pas plus avantageux d'avoir comme devise de cotation la monnaie de rattachement? Ce qui du reste supprimerait toute possibilité de jouer sur le rapport de change. Malheureusement, une telle initiative, qui engagerait l'ensemble des pays producteurs, aurait du mal à s'imposer. Ne serait-ce que parce que les prix des produits de base sont fixés sur les marchés internationaux où le dollar joue un rôle primordial.

Il semble que la seule façon de se prémunir contre les évolutions du dollar est de rattacher sa monnaie à un panier de monnaies. D'un emploi très répandu aujourd'hui, le rattachement à un panier de monnaies dont on précisera tantôt les modalités en ce qui concerne les pays de l'Afrique Centrale a pour objectif principal de limiter les fluctuations des changes par rapport à toutes les monnaies.²⁴ Ce problème est d'une complexité telle que pour s'en sortir ces pays devraient, autant que faire se peut, engager des négociations globales avec l'Europe en vue d'une plus grande autonomie de leurs économies.

2.2. Se rapprocher de l'Europe

Face à la généralisation du flottement des monnaies, les pays de l'Afrique Centrale, comme d'autres pays membres de la zone franc, ont un choix fondamental à faire: fixité ou flexibilité, auquel s'ajoutent les modalités d'application du choix tel en cas de fixité, le rattachement à une saute monnaie ou le rattachement à un panier de monnaies.

Ce choix fondamental, ainsi que ces modalités d'application doivent être opérés eu égard au rôle joué par le secteur extérieur et donc par le taux de change dans la réalisation

²⁴ A la fin de 1985, 43 pays membres du Fonds Monétaire International avaient rattaché leur monnaie à un panier de monnaies.

des objectifs de développement économique du pays.²⁵ Le véritable problème est de savoir comment permettre aux pays de l'Afrique Centrale d'avoir une souveraineté plus grande dans un monde où les interdépendances sont de plus en plus grandes.

Etant donné que le flottement est une disposition relativement coûteuse pour les petits pays, cause de leur faible volume de transactions en devises, de leurs flux commerciaux inélastiques et du manque de marchés financiers, il apparaît logique que ces pays soient portés à choisir un taux de change fixe plutôt qu'un taux flottant librement.²⁶ Il leur est toutefois nécessaire de définir judicieusement les modalités d'application du rattachement de leur monnaie, compte tenu des problèmes auxquels ils se trouvent confrontés aujourd'hui.

Certes, les pouvoirs publics ont toujours préféré le rattachement à une seule monnaie parce qu'il présentait certains avantages. D'abord, il est plus pratique, aussi bien pour l'Etat que les entreprises, surtout lorsqu'il s'agit d'une monnaie largement utilisée dans les échanges internationaux. Deuxièmement, il contribue, semble-t-il, à assurer la confiance tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Troisièmement, il permet souvent de disposer d'un étalon solide pour la mise en oeuvre d'autres politiques.

En raison de la diversification géographique de leurs échanges commerciaux et de l'instabilité de leur monnaie-mère sur le marché des changes, ne serait-il pas souhaitable pour les pays africains de la zone franc et partant ceux de l'Afrique Centrale de lier leur monnaie à un panier de monnaies? Outre le fait qu'il permet de limiter les fluctuations de changes par rapport à toutes les monnaies, le rattachement à un panier de monnaies a entre autres avantages la possibilité qu'il donne aux pays qui l'adoptent de choisir leur propre taux d'inflation à long terme selon la constitution du panier. Contrairement au rattachement à une devise unique où le taux d'inflation est déterminé par le pays de la monnaie-mère. Les avantages du rattachement à un panier de monnaies sont d'autant plus grands que le pays a une production moins diversifiée, qu'il est bien intégré dans l'économie mondiale, donc plus vulnérable à des perturbations extérieures et qu'il ne dispose pas d'hommes compétents, capables de gérer un système de change plus discrétionnaire.²⁷ C'est pratiquement la situation de tous les pays membres de la zone franc.

²⁵ Voir: Samuel Nana Sinkan, *Les pays candidats au processus de développement dont la jungle du nouveau système international de taux de change*, Economica, Paris, 1979, p. 40.

²⁶ Etant entendu que ce choix revient à laisser flotter leur monnaie par rapport à toutes les autres monnaies flottantes.

²⁷ Voir: Shinji Takagi, «Rattachement à un panier de monnaies», en *Finance et Développement*, septembre 1986, vol. 23, no 3, p. 44.

Vaut-il mieux pour ces pays adopter un panier D.T.S., un panier E.C.U. ou un panier sur mesure dont le choix de la composition dépendra des objectifs visés? Comme il est toujours préférable de rattacher sa monnaie à celle du pays (ou des pays) avec lequel (ou lesquels) on effectue la plupart des opérations commerciales, afin de réduire le besoin des réserves pour les échanges avec les autres partenaires, il serait souhaitable que ces pays mènent des négociations en vue de la liaison directe du franc CFA avec l'E.C.U. européen, car leurs principaux partenaires commerciaux sont membres de la Communauté Economique Européenne (C.E.E.).²⁸

En 1983 par exemple, la majorité des importations de nos trois pays provenait de la C.E.E. (à concurrence de 67,32 pourcent pour le Cameroun, 72,1 pourcent pour le Cameroun, 72,1 pourcent pour le Congo et 60,59 pourcent pour le Gabon). Quant aux exportations, elles étaient cette année-là dirigées vers l'Europe à concurrence de 63,5 pourcent pour le Cameroun, 21 pourcent pour le Congo et 36,4 pourcent pour le Gabon.²⁹

Le rattachement du franc CFA à l'E.C.U. aura entre autres avantages la possibilité pour ces pays de préserver les acquis de la zone franc. Toutefois, pour une plus grande autonomie de leurs économies, la négociation devrait être plus globale, car on ne peut plus envisager le problème sous le seul angle monétaire. A cet effet, il serait judicieux de profiter des possibilités ouvertes par la Convention de Lomé, cadre idéal de négociations avec les Etats membres de la C.E.E. d'un accord global portant non seulement sur la liaison du F. CFA avec l'E.C.U. mais également sur les matières premières, l'endettement et l'aide.³⁰

Les négociations devraient avoir pour objectif la transformation de la Convention afin de la rendre plus apte à promouvoir le développement économique des pays concernés. Ce qui suppose qu'elle puisse stabiliser sur les plans monétaire et financier, le taux de change de leurs différentes monnaies et aider les pays africains à obtenir les moyens financiers nécessaires en vue de la réalisation de leurs plans de développement. Sur le

²⁸ Voir: A. Ondo Ossa et A. Tchibouaboua-Lapiquonne, «Faut-il réformer la zone franc?», in *Le Mois en Afrique*, no 215-216, déc-janvier, p. 59 à 71.

²⁹ Voir: B.E.A.C., «études et Statistiques», No 120, mars 1985, p. 77 à 79.

³⁰ Rappelons que La Convention de Lomé, signée le 18 février 1975 par la C.E.E. et 46 états d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique fait suite aux Conventions de Yaoundé de 1963 et 1969 qui établissent les liens privilégiés entre 18 états Africains et Malgaches Associés (E.A.M.A.), ex-colonies françaises et la C.E.E. La dernière convention, Lomé III, a été signée le 8 décembre 1984 à Lomé entre 12 pays de la C.E.E. et 67 pays A.C.P.

plan économique, elles pourraient encourager la fabrication des produits élaborés à partir des matières premières et favoriser le transfert de technologie. De plus, elle devrait dans le même temps promouvoir l'intégration régionale et permettre une grande autonomie en privilégiant l'aide multilatérale au détriment de l'aide bilatérale, de sorte que les pays donateurs puissent moins intervenir sur l'orientation de cette aide. Ce qui bien évidemment suppose l'acceptation par les pays africains d'un contrôle plus strict des organismes internationaux sur les diverses actions à engager.

Conclusion

Comme nous venons de le voir, le flottement généralisé des monnaies a plutôt compromis les objectifs poursuivis par les pays de l'Afrique Centrale en matière de croissance, de stabilité et de diversification structurelle. En effet, les fluctuations de change inhérentes au flottement provoquent une insécurité des échanges autant qu'elles accentuent l'incertitude quant à la rentabilité des investissements. Elles entraînent également une détérioration des termes de l'échange de ces pays, un alourdissement de la charge de leur dette extérieure et une difficulté plus grande de gestion des finances publiques.

On pourrait penser à cet égard que la solution à ce problème est la restructuration de l'appareil productif des pays africains en général, en fonction des évolutions prévisibles de la demande mondiale. Mais, tout porte à croire qu'une solution durable en ce domaine passe nécessairement par la résorption de la crise qui secoue le système monétaire international et dont, selon M. Rondomet, les changes flexibles ne sont qu'un avatar.³¹

Seule alors la résorption de cette crise permettrait de retrouver la stabilité des taux de change des pays industrialisés. Cette stabilité devrait stimuler la demande des produits primaires des pays en développement parce qu'elle encouragerait entre autres l'expansion du commerce. En deuxième lieu, elle devrait atténuer la variabilité des termes de l'échange et limiter celle du pouvoir d'achat. Finalement, elle devrait stimuler les mouvements de capitaux internationaux. Il est alors hautement souhaitable que le système monétaire Européen, qui est déjà un instrument de stabilisation en Europe, devienne un instrument de reconstruction du Système Monétaire International.

³¹ Rondelet, *L'expérience contemporaine des changes flottants*, PUF, Paris, 1981, p. 15.